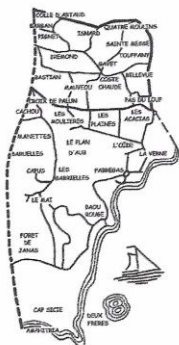


# COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h  
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulères à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : [cillaseyneouestetsud@orange.fr](mailto:cillaseyneouestetsud@orange.fr)

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 10 mai 2014

## **Comptes Rendus de la Réunion du Bureau** **suivie de la Réunion de Quartier N°2**

**Samedi 10 mai 2014 - Restaurant « Le Rivage » à Fabrègas**

*Référence à rappeler : N°20140510/32-CILLSOS/FPABJCB*

Présents : Mmes S. ARDOUIN - H. BERENGER - J. FEMENIA - A-M. MURAT.

MM. J-C. BARDELLI - A. BISCOS - J. GATEL - L. GUYOT - J. MEDURI - F. POURCHIER - P. ROUME  
- G. TOURRIER - A. ROZES - D. VIGLIETTI.

Absents excusés : Mme C. LEGER.

MM. G. MATHIEU - A. BONNET.

### **09h20 Le Président ouvre la réunion du Bureau**

#### **1°- Vie de Notre CIL :**

- Courriers : Une lettre de M. le Député Jean-Sébastien VIALATTE nous transmettant un courrier de M. CHENEVARD, Président de la commission transports de TPM, nous informant de l'ouverture d'une étude devant conduire, du moins nous l'espérons, à améliorer la desserte des quartiers ouest de notre commune.

- Le Directeur de l'ASL Coste Chaude nous a fait parvenir copie d'un courrier qu'il adressé à M. le Maire concernant les craintes d'inondations résultant du bétonnage lié à l'aménagement d'un nouveau lotissement de 34 maisons sur une parcelle mitoyenne à son propre lotissement. Dans ce courrier, il insiste sur la nécessaire prise en compte de bassins de rétentions suffisants et de l'entretien et du curage du vallon voisin.

- Divers : Pierre ROUME s'inquiète, à juste titre, de l'abandon dans notre forêt, d'une très grande quantité de troncs et branches coupés et laissés au sol. Il craint les risques d'incendie provoqués accidentellement ou volontairement par quelques malfaisants. A quand l'enlèvement de ces bois morts ? Il s'inquiète également d'un dépôt sauvage de « vitrages » aux abords du conteneur à verre au N° 820 Chemin de Brémond. A quand l'enlèvement de ces vitrages ?

- Constaté : au vu de tous, une décharge sauvage au bas du « Chemin de la Seyne à Bastian », au sol, à côté des conteneurs de tri sélectif où s'amoncellent des coupes de légumes mais également des matelas, vieilles portes vitrées et objets de toutes sortes. Les services de la mairie nous avaient pourtant promis la pose d'un grillage autour des bacs, devant en principe interdire ces dépôts sauvages. Nous l'attendons avec impatience.

#### **2°- Diverses invitations :**

- 22 avril : vernissage salon de printemps

- 26 avril : journée nationale du souvenir en hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

- 27 avril : 69<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps

- 30 avril : vernissage exposition « des Navires et des Hommes »

- 8 mai : 69<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

- 16 Mai : inauguration du salon « Esprit du Vin »

- 13 Mai : des Navires et des Hommes. Maison du patrimoine

- 15 Mai : vernissage exposition Armand SCHOLTES
- 15 Mai : salle Tisot, représentation de « Grand-peur et Misère III REICH »

**3°- Les Résidents du lotissement de Coste Chaude** ayant eu connaissance d'un projet de réalisation d'un lotissement de 32 villas « Le Parc de Coste-Chaude 1 et 2 » s'inquiètent d'éventuels débordements des eaux du vallon du Loup. Ils posent par courrier à la mairie la question suivante : est-ce-que les 2 bassins de rétention prévus dans ce lotissement seront de capacité suffisante pour absorber les crues qui ne manqueront pas de survenir dans les années à venir. Ne faudra-t-il pas élargir le lit de ce vallon pour absorber ces éventuelles inondations ? Il semblerait que la commune ait récupéré une partie des rives du vallon et saisi l'occasion pour y faire creuser un bassin de rétention. Adrien BISCOS nous confirme que la « Direction Départementale des Territoires et de la Mer » a exigé l'augmentation des volumes des bassins de rétention spécifiques à ces lotissements en fonction de nouvelles normes tenant compte des pluies centennales. Notre Président, après avoir demandé l'aval des membres du bureau, adressera un courrier à M. le Maire demandant que ce creusement soit réalisé en même temps que le début des travaux d'aménagement.

#### **4° Articles de Presse :**

- 21 avril : A Saint Elme, les posidonies résistent aux pompes
- 24 avril : Des drones pour servir la lutte biologique contre le charançon du palmier
- 02 mai : les subventions aux associations
- 02 mai : Le Bureau du CIL des Sablettes fait connaître la composition de son nouveau Bureau
- Var Matin et la Marseillaise ont bien fait passer un avis pour notre réunion de quartier du 10 mai. Nous les en remercions.

**5°- Divers :** - Pour l'année 2014, la Mairie nous a attribué une subvention de 294 euros alors que nous en avions demandé 300, restrictions obligent. Certains CIL ont obtenu davantage au regard de leurs activités spécifiques ex : nettoyage du rivage de Tamaris par le CIL des Sablettes ; fête du quartier organisée par le CIL des Mouissèques.

- L'association MART nous a fait parvenir le CR de son CA du 17 avril.

#### **6°- Tour de Table**

Solange ARDOUIN s'inquiète de la présence depuis plusieurs années des restes d'une partie de la mécanique du pont transbordeur de nos anciens « chantiers navals » sur un espace extérieur de la maison Jean Bouvet. Ne pourrait-t-on pas les entreposer ailleurs ? Cela libèrerait des emplacements de stationnement pour les utilisateurs de cette structure. Il semblerait que ces engins seront exposés au Musée de la Mécanique lorsque celui-ci sera construit. Attendons ! La question sera posée aux responsables municipaux.

Une visite a été réalisée le long du chemin du Vallat des Moulières en compagnie de M. PACARIN, Responsable de service à la mairie technique, dans le but de dégager les branchages jamais élagués qui emprisonnent les câbles électriques. Nous avons soulevé les risques importants de chute entraînant la rupture des câbles et de départ d'incendie suivi de coupure de courant chez les usagers. M. PACARIN, qui a bien analysé la situation, se chargera de faire intervenir les services concernés pour couper ces branches.

Adrien BISCOS évoque la présence d'une branche qui déborde du grillage de plus d'un mètre sur le trottoir entre les N° 469 et 591 de l'avenue P-A. RENOIR. La question est de savoir à qui appartient cet arbre : à la ville ou à la Poste pour faire intervenir qui de droit.

Josette FEMENIA rappelle la promesse que nous a faite M. ASTORE de faire établir et distribuer des « flyers » aux personnes fréquentant la Maison Jean Bouvet, leur indiquant la présence de nombreuses places de stationnement le long du chemin des Moulières à la Croix de Palun et de ne pas garer leurs véhicules dans les lotissements voisins « privés ». Qu'en est-il à ce jour ?

Louis GUYOT souhaite connaître quelle suite sera donnée au réaménagement du sentier du littoral. Cette question sera posée à notre Conseiller Général, M. G.VINCENT.

Francis POURCHIER nous fait savoir que M. BECCARO résidant au 247 chemin de Carrière a établi un courrier adressé à M. le Maire pour lui indiquer le manque d'entretien récurrent du terrain GINOUX jouxtant

son bien, sur lequel la végétation a poussé dans l'indifférence des propriétaires et représentant un risque majeur d'incendie.

Pierre ROUME rappelle qu'un pin très haut a été en partie élagué mais qu'une énorme branche verticale non coupée surplombe le chemin de Bremond représentant un risque majeur en cas de chute sur la chaussée et sur des habitations environnantes. Cet arbre, en bordure de la voie publique, a conservé une partie de sa ramure dans la propriété GINOUX. Il est urgent de faire intervenir les autorités locales.

**10h30 fin de réunion du bureau**

Le Secrétaire de séance:  
**Francis POURCHIER**  
Le Président du CILLSOS :  
**Jean-Claude BARDELLI**

## **PROCHAINE REUNION**

**REUNION DU BUREAU ET REUNION DE QUARTIER N°3  
SAMEDI 14 JUIN 2014  
Restaurant « Hacienda » Camping Buffalo à JANAS**



## REUNION DE QUARTIER N° 2

Le Président accueille la quarantaine d'adhérents et sympathisants résidant dans les secteurs 1, 3, 4 et 16 que nous avons invités à venir nous rencontrer ce jour.

Nous recevons également la visite de :

- Mme **Jocelyne LEON** nouvelle adjointe des quartiers SUD
- Mme **Marie VIAZZI** Conseillère Municipale en charge « d'Allô la Seyne », et des CIL
- Mme **Marianne POTHON** du service « Allo La Seyne »
- Mme **Céline CHICHARO**, responsable du Domaine de Fabrégas
- M. **Claude ASTORE**, adjoint Sécurité et tranquillité publique, police de l'urbanisme et travaux
- M. **Marcel-Paul MAGAGNOSC** directeur général des Services Techniques
  
- M. **Gilles VINCENT** excusé

Le Président évoque une liste de questions qu'il a soumise aux intéressés avant la réunion afin d'obtenir des réponses.

**1°-Route de Fabregas** à quand son élargissement et la mise en sécurité des piétons dans sa partie nord mais également aux abords du pont de la Verne ?

*Réponse de la part des représentants de la Mairie : A ce jour les services techniques ont réalisé l'état des lieux ; certaines bandes de terrain ont été acquises, d'autres restent à entreprendre. La mise en sécurité des usagers passerait par la pose de « chasse-roues » sur une rive ainsi que d'un trottoir sur la rive opposée. Compte tenu de l'étroitesse de cette voie, il n'est pas envisageable de poser des quilles type « J11 ». Impossible de donner de délais car il est impératif de réaliser en continu l'ensemble de la voie.*

*M. MAGAGNOSC suggère une visite « in situ » en compagnie des représentants du CIL.*

Le Président souhaite que cette visite se fasse très rapidement.

**2°- Chemin des falaises :** à la suite d'une visite des lieux par M. MAGAGNOSC, en compagnie de quelques résidents et d'une délégation de notre CIL au mois d'avril, la mise en sécurité de cette partie du chemin, dépendante du Domaine Public Maritime, a été réalisée par la pose d'un grillage empêchant l'accès au bord du parapet.

**3°- Pont de la Verne :** Mise en sécurité des piétons ; le passage protégé réalisé en aval par des J11 est apparemment trop étroit ne permettant pas le passage des poussettes d'enfants.

Une solution existerait à condition de pouvoir empiéter sur un domaine privé qui consisterait à réaliser, en amont du pont, une passerelle. Inconvénient : celle-ci survolerait le domaine privé. Cette solution reste pourtant à étudier. Dans l'immédiat il devient impératif d'inviter le propriétaire riverain à élaguer sérieusement sa végétation afin de rendre la visibilité à l'intérieur du virage.

**4°- Domaine de FABREGAS :** à quand la restauration de la toiture ? *Un architecte a été contacté, il a établi un devis dont le montant semble exorbitant. La région PACA est, semble-t-il, disposée à participer au financement. Un espoir cependant de voir les travaux débiter en septembre.*

*Que devient le projet de rachat de la propriété située dans la partie Nord/Ouest et plus particulièrement de celle qui est grillagée où se trouve un ancien moulin ? Le Conservatoire du Littoral est disposé à acquérir les surfaces non bâties. La surface du domaine passerait de 55 hectares à 89 hectares.*

Question de M. MEDURI : y-a-t-il des déchets polluants parmi les gravas entreposés par le propriétaire de ce terrain ?

*La remise en état initial des terres représenterait l'enlèvement de 300 à 600 m<sup>3</sup> essentiellement des gravats d'enrobé de voiries, le financement n'est pas encore décidé. Par contre les réhabilitations de l'ancien moulin ainsi que d'une partie du sentier sont envisagées, quelques sections du canal d'irrigation seront également restaurées.*

Le Président émet une suggestion : pourquoi ne pas ouvrir une souscription auprès des Seynois et des résidents de l'agglomération TPM pour la restauration du ou des deux moulins ?

Petit intermède pour remercier les employés qui travaillent sur le domaine et qui contribuent à sa renaissance. Bravo à toutes celles et ceux qui s'y emploient !

### **5°- Stationnement des véhicules dans les secteurs Fabrégas-La Verne :**

*M. ASTORE nous précise ses nouvelles fonctions à savoir : Adjoint Tranquillité Publique, Police Municipale, Urbanisme, Environnement. Il nous informe que M. Le Maire lui a donné pour mission de redynamiser le service et remettre les agents de la police Municipale sur le terrain. Il précise toutefois que le Domaine de Fabrégas n'a pas vocation à recevoir des véhicules en stationnement. Il rappelle que malgré tout, une surface de terrain, en terre battue, a été concédée pour y accueillir quelques véhicules auxquels il sera demandé de respecter un peu de discipline : pas de stationnement anarchique, pas de camping-car à demeure ! Le marquage au sol n'est pas envisageable.*

*Il sera demandé aux riverains de bien vouloir élaguer leurs végétaux envahissant l'espace public (problème récurrent !) de même une attention devra être apportée aux stationnements interdits le long de la section de voie étroite conduisant à la plage (la police municipale devra veiller à ce qu'il n'y ait pas de contrevenants).*

*M. ASTORE précise qu'il est recommandé d'appeler la Police en cas de problèmes, il serait souhaitable que les appels téléphoniques vers la Police Municipale soient enregistrés.*

*M. D. VIGLIETTI regrette qu'en cas de contravention il n'y ait plus de contremarque sur les pare-brise des véhicules en stationnement illicite.*

*M. JOHANN, route de Fabrégas, déplore de nombreux passages de motos de grosses cylindrées le long de cette voie dont le comportement des conducteurs est particulièrement irresponsable, ne peut-on pas réaliser des contrôles plus fréquents ?*

*M. ASTORE promet une intervention afin de faire réaliser des contrôles.*

*M. VILLAR demande également des contrôles du stationnement de certains touristes se rendant coupables d'incivilités en encombrant exagérément les voies de circulation dans le quartier de la Verne. Il suggère des patrouilles d'agents cyclistes se déplaçant plus aisément dans ces petites voies.*

*M. ASTORE donne entièrement son accord aux résidents en leur suggérant les contacts téléphoniques avec la Police Municipale en cas de nécessité.*

*Le représentant des résidents « Des Quatre Chemins de Fabrégas » souhaite la pose d'un miroir à la sortie du chemin du Vallon.*

*Réponse de M.ASTORE : S'agissant de la sortie d'une propriété privée, les résidents approvisionnent le miroir réglementaire, les services de la commune se chargent de l'implanter sur le meilleur emplacement à la suite d'une demande que les usagers adresseront à la Mairie.*

*Une autre question concerne des stationnements dangereux sur le chemin du Vallon (à hauteur du N°40) malgré la présence d'une « Banane » en béton sensée interdire ces stationnements.*

*S'agissant d'une propriété privée, dont il serait souhaitable de connaître précisément les limites, la police ne peut intervenir. Cependant les services communaux se déplaceront pour venir étudier une solution acceptable.*

*Question de M. D. VIGLIETTI qui expose une situation délicate : à l'entrée de la dernière section du chemin conduisant à la plage, ce dernier très étroit, est encore diminué par la présence rive est, d'une boîte à lettres empiétant sur l'espace et côté ouest d'une jardinière empiétant également sur le même espace ; ces deux verrues représentent un sérieux étranglement de la voie publique. Il souhaite qu'une solution radicale soit appliquée afin de libérer un passage correct, par exemple la pose de J11 interdisant tout stationnement anarchique. Une visite sur place devrait être réalisée.*

**6°- Dénomination des giratoires Docteur SAUVET et F. BONIFAY :** Il est urgent de faire disparaître les confusions qui existent entre les véritables dénominations et les « baptêmes » fantaisistes. *Le problème sera réglé sous peu par une délibération du Conseil Municipal.*

**7°- On reparle de l'accès à la « Corniche Merveilleuse » :** Pendant les mois de juillet et août, il y a ceux qui souhaitent qu'elle reste inaccessible aux particuliers, ceux qui souhaitent son ouverture sous très haute surveillance (accès par véhicules de service uniquement) et ceux qui la comparent à d'autres sites tout aussi exposés aux risques d'incendie et qui cependant sont ouverts à tous. Que faire ???

*Actuellement rien n'est changé par rapport aux années précédentes.*

**8°- Chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes :** Un adhérent nous évoque la vitesse excessive de certains usagers (comme sur tous nos chemins note le rédacteur) sur ce chemin. Peut-on envisager la pose de J11 pour sécuriser la circulation des piétons ? De même, peindre en vert les bandes cyclables.

*La question sera étudiée par les services de la commune.*

Bien d'autres questions n'ont pu être évoquées faute de temps. Cependant elles seront jointes en PJ au présent compte rendu et nous ne manquerons pas de les poser auprès des responsables de la commune.

Par ailleurs notre Conseiller Général, M. Gilles VINCENT, s'étant excusé pour son absence lors de cette réunion, nous apportera des réponses aux questions qui le concernent lors d'une prochaine réunion.

12h20, fin de la réunion de quartier

Le secrétaire de séance :  
**Francis POURCHIER**

Le secrétaire du CILLSOS :  
**Adrien BISCOS**

Le Président du CILLSOS :  
**Jean- Claude BARDELLI**

Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Copies :

- M. le Maire de la Seyne sur Mer
- Mmes et MM. les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier
- M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe
- M. le Commissaire BUILL de la Police Nationale
- M. le Directeur de la Police Municipale
- Mme Thérèse OBINO, Police Municipale, service Prévention des Risques
- Mme Hana VALENTOVA, coordonnatrice du CLSPD
- MM. les Directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne
- Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (18)
- Info/diffus 1- 2- 3- 4
- Archives CILLSOS 2014



## Annexe

Questions pour la réunion de quartier N°2 du 10 mai 2014  
 au « Restaurant du Rivage » à Fabrégas, chez Daniel et Julia

**Tout d'abord un grand merci à tous les acteurs qui ont mené à bien le projet de construction de la cale de halage et son installation avec le pointu sur le giratoire des Deux Frères à Fabrégas. Félicitations à tous !**

**1 - Route de Fabrégas :** Bien que cette question ait été posée de nombreuses fois, nous nous permettons d'insister sur la nécessité de mettre en sécurité les piétons sur la portion de voie comprise entre le giratoire du Dr Sauvet et la sortie du domaine Saint Georges. Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour acquérir dans les meilleurs délais le foncier nécessaire à l'élargissement de cette voie.

**2 - Chemin des Falaises :** En présence des riverains et des services de la mairie, l'urgence de poser un grillage sur la partie de mur communal a été acquise. Quand cela sera-t-il fait ?

**3 - Pont de la Verne :** Le virage situé au niveau de ce pont ne permet pas aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Lors d'une précédente réunion nous avons proposé de réaliser une passerelle suspendue à l'extérieur du pont. Qu'en est-il aujourd'hui de cette proposition ? Par ailleurs, la végétation abondante située à l'intérieur de la courbe de ce virage pourrait être élaguée de manière à donner plus de visibilité.

**4 - Domaine de Fabrégas :** Quand les travaux de restauration de la toiture seront-ils entrepris ?

Où en sont les négociations pour l'achat du terrain « Gonzalez » par le Conservatoire du Littoral ?

**5 - Stationnement dans le secteur de Fabrégas durant la saison estivale :** Bien qu'un parking « rudimentaire » est été accepté par les responsables du Conservatoire du Littoral sur le terrain du Domaine de Fabrégas, le manque de places dans tout le secteur est évident. La recherche de nouvelles places doit être menée sans tarder et leur marquage au sol effectué. Les forces de l'ordre doivent être intransigeantes quant aux propriétaires des véhicules stationnés en infraction. Chaque année les riverains se plaignent de ne pouvoir accéder à leur résidence à cause des stationnements anarchiques.

**6 - Dénomination exacte et définitive des Ronds points giratoires des Deux Frères et du Docteur Sauvet :** Déjà évoqué mais toujours en attente de régularisation sur les documents officiels.

**7 - Accès Corniche Merveilleuse en période estivale :** Nous rappelons, si besoin est, que nous sommes formellement contre l'ouverture estivale de cette corniche aux véhicules particuliers. Seule une navette pouvant transporter les visiteurs au sommet du promontoire du Cap Sicié pourra être mise en place. Sujet déjà évoqué mais où en est-on aujourd'hui ?

**8 - Chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes** : La vitesse y est trop élevée surtout sur les parties rectilignes dans le secteur du lotissement de la Verdoulette. Pose de ralentisseurs à étudier !

**9 - Sentier du littoral** : Le sentier du littoral du Cap Sicié fortement endommagé cet hiver mais aussi depuis plusieurs années demande à être restauré. Qu'en est-il de la volonté de TPM d'engager des travaux conséquents ? Dans Var Matin du 12 mars il est mentionné une vague de travaux à Toulon entre la Mitre et le port St Louis du Mourillon. Des parois « clouées » seraient construites pour consolider la falaise. Y aurait-il deux poids, deux mesures entre les différentes communes de l'agglomération ? La Seyne mérite aussi l'attention de TPM !!!

**10 - Panneaux d'information** : Tout le long du littoral, des panneaux d'informations multiples seraient les bienvenus concernant la protection des espèces marines ainsi que sur les périodes d'interdiction de pêche de certaines espèces (oursins par exemple). Les posidonies mortes déposées sur les plages devraient aussi être expliquées aux visiteurs qui les prennent trop souvent pour des déchets.

**11 - Rondes de police** : Plus de rondes de police sont réclamées dans les quartiers Sud. Depuis quelques temps il est observé de nombreux véhicules utilitaires qui circulent dans les quartiers et leurs conducteurs proposent des services à domiciles. Ceux-ci sont accompagnés d'autres personnes qui examinent soigneusement les lieux. Les habitants sont très inquiets par cette attitude et souhaitent une vigilance accrue de la part des forces de l'ordre.

**12 - Contrôle de vitesse** : De nombreux véhicules roulent à grande vitesse sur les sections droites de la route de Fabrégas, et particulièrement vers le domaine. Par ailleurs, la Corniche Merveilleuse est prise pour une piste de vitesse tant certains « furieux » la pratiquent. Des contrôles de vitesse sont instamment souhaités.

**13 - Plan incliné de la Verne** : Ce plan incliné attire de nombreux utilisateurs d'engins nautiques motorisés tel que les scooters des mers. Ils font le plein de leurs engins sans aucune précaution, répandant le trop plein de carburant sur ce plan incliné et dans la mer. Cet aménagement devrait être destiné uniquement aux sauveteurs pour à la mise à l'eau de leur embarcation. D'autre part, les scooters des mers de location viennent de plus en plus régulièrement squatter la plage de part et d'autre de ce plan incliné. N'existe-t-il pas un arrêté municipal pour mieux les régler ? Sinon, en sortir un le plus tôt possible.